

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 14/05/2007

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GROSSIORD Suzanne, GAUTHIER-CLERC Maurice, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GINDRE Nicolas
Absents	GAGLIARDINI Joëlle GROSTABUSSIAT Georgette
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. Raphaël PERRIN donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22/03/2007 qui est approuvé à l'unanimité.

Il précise également les points abordés en questions diverses :

- Aménagement du village
- Source lotissement des Curtilletts
- Point travaux bibliothèque
- Journal Municipal

A la demande de M. Maurice GAUTHIER-CLERC, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Suite donnée au bilan AJENA sur économies d'énergie

A la demande de M. Freddy BLANC, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Pont du Chapy

I. MODIFICATION STATUTS SIDEC

M. le Maire rappelle l'historique du SIDEC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement Collectif). Le 09 juin 1967, il était devenu syndicat mixte avec adhésion du département du Jura. Il avait notamment pour objet principal :

- Exercer les droits des collectivités en matière de production, transport et distribution de l'énergie électrique
- Organiser les services pour assurer le bon fonctionnement de l'exploitation des distributions électriques
- Répondre à des missions demandées par des collectivités (études, maîtrise d'œuvre, etc.)

En date du 03 mai 2007, un projet d'évolution des statuts est élaboré pour permettre

- L'ouverture à de nouvelles activités
 - Compétence en matière de développement de réseaux électroniques (fibre optique et très haut débit) - NTIC
 - Développement d'énergie sous toutes ses formes

- L'amélioration des conditions de fonctionnement
 - Délégation des attributions du Conseil Syndical au bureau sauf budget, Compte Administratif, modification statutaire, adhésion du syndicat à un établissement public.

Cette modification des statuts est soumise au Conseil Municipal pour approbation, qui après en avoir délibéré, et à la majorité prend acte de l'évolution.

II. RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT

M. le Maire rappelle que les services de l'état proposent des conventions d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). L'objectif est de permettre à une commune de s'adjoindre des services d'assistance de la Direction Départementale de l'Equipement pour des questions d'aménagement de l'habitat ou de voirie communale. Cette convention déjà engagée par délibération en date du 31 octobre 2003 donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de convention proposée par la DDE pour un coût annuel de 282.83€ .

III. PARCELLE N°125 FIN DU PRE

Suite à la procédure d'expropriation de la « fin du pré » et à l'ordonnance rendue par le tribunal d'instance de Lons le Saunier du 8 septembre 1986, une mandature précédente, par délibération en date du 17 décembre 1993 avait décidé d'accepter une adhésion à expropriation de la parcelle cadastrée AM n°125 pour laquelle l'affaire n'a pas été finalisée suite à un refus de signature d'un des ayants droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confirmer la décision prise antérieurement.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour intervenir auprès des propriétaires.

IV. ACQUISITION BATIMENT

M. le Maire accompagné de 3 personnes du Conseil Municipal font part à l'assemblée de leur visite d'une propriété en vente sur le territoire communal. M. le Maire soumet l'idée de faire une proposition au vendeur et soumet la question par vote à bulletins secrets.

La décision de proposer l'offre de prix discutée est prise par onze voix pour et une voix contre.

M. le Maire rappelle que l'affaire devra être rendue public après négociations avec le propriétaire.

V. POINT DOSSIER BOULANGERIE

Concernant le projet de construction d'un bâtiment à R+ 3 (Rez de chaussée + 3 étages), l'Architecte Conseil du Département a émis un avis défavorable et préconise une réhabilitation du bâtiment à R+2+combles avec la construction d'un second bâtiment. Cet avis est motivé par des questions de réglemmentations.

Par ailleurs, M. BISSIEUX, architecte ainsi que le Foyer Jurassien assurent que le projet souhaité par l'administration ne peut être viable.

Face aux contraintes, M. le Maire propose de soutenir le projet initial, sachant qu'il y a urgence à faire avancer le dossier.

VI. POINT DOSSIER LOTISSEMENT LE CHATELET

M. le Maire informe l'assemblée d'un avis défavorable de la DIREN pour un projet de lotissement dans une zone faisant partie de la ZNIEFF et située dans la zone Natura 2000. Cet avis est motivé par la présence de lapiaz au niveau de la région Franche Comté, représente une superficie de moins de 100 hectares.

Par ailleurs, le Parc Naturel du Haut-Jura émet le même avis préconisant d'urbaniser seulement la partie basse, idée à laquelle l'assemblée n'adhère pas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de rencontrer à nouveau le PNR pour travailler sur un projet de développement durable mettant en valeur les lapiaz.

VII. PLATE FORME FIN DU PRE

Dans l'attente d'informations complémentaires, M. le Maire propose d'ajourner ce point.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) GROUPE TETRAS DU JURA

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Groupe Tétrás du Jura concernant la population du grand tétras dans la forêt du Massacre. Mme Anne-Sophie HESLER a soumis une proposition au SIGF (syndicat forestier du Massacre). Il s'agirait, dans le cadre de Natura 2000 de mettre en place des espaces d'intérêt écologique pour favoriser le maintien du couvert forestier actuel avec absence d'exploitation forestière.

M. René COMOY, délégué au SIGF fait remarquer que le syndicat est prêt à réserver quelques îlots, mais n'est pas favorable à bloquer 50 ha durant 10 ans, sachant qu'environ 4000m³ de bois devraient être à couper dans les cinq années à venir.

B) DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN POUR IMPLANTATION DE RUCHER

Mme et M. JOSSERAND, nouveaux résidents sur la commune sollicitent la location d'un terrain pour implanter un rucher. M. le Maire suggère de leur permettre de s'installer sur une partie de la parcelle AN 113, avec pour condition de respecter les distances réglementaires. Concernant le tarif de location, le Conseil Municipal propose qu'un don soit fait au CCAS de la commune.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) AMENAGEMENT DU VILLAGE

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour l'ouverture des plis et que le choix définitif sera validé en Conseil Communautaire le mercredi 16/05/07.

Les travaux seront effectués entre juin et septembre.

B) SOURCE LOTISSEMENT LES CURTILLETES

Les travaux de construction sur la parcelle AK 145 ont fait ressortir une source qui inonde les parcelles en contrebas. Un devis a été demandé à l'entreprise DI LENA de manière à drainer la source afin de la renvoyer sur les eaux pluviales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le devis pour un montant TTC de 894.13€.

C) POINT TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

M.le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux. La pose de plaques au plâtre et l'isolation sont en cours. Une porte coupe-feu a été installée. Les gaines d'électricité et de chauffage ont été tirées.

D) JOURNAL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du mois de septembre il sera interdit de communiquer sur le bilan du mandat. Un plan a été élaboré et plusieurs membres ont en charge de travailler sur le sujet.

E) PONT DU CHAPY

M. Freddy BLANC présente la maquette de souscription à la fondation du patrimoine qui servira à financer une partie de la réfection du pont du Chapy.

Par ailleurs, l'entreprise FTTA commencera les travaux à partir du 21 mai.

F) SUITE DONNEE AU BILAN AJENA SUR ECONOMIES D'ENERGIES

Afin de répondre à la question de M. Maurice GAUTHIER-CLERC, M. le Maire rappelle qu'une somme a été portée au budget 2007, concernant cette question au niveau de l'éclairage public.

Séance levée à 0H00

Affiché le 16/05/07

Le Maire,
Raphaël PERRIN